

Informations de base

2024/2744(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Normes techniques de réglementation précisant quand des instruments dérivés sont utilisés uniquement pour couvrir les risques inhérents aux autres investissements d'un fonds européen d'investissement à long terme (ELTIF), les exigences relatives à la politique de remboursement et aux outils de gestion de la liquidité d'un ELTIF, les circonstances de l'appariement des demandes de transfert de parts ou d'actions de l'ELTIF, certains critères de cession d'actifs de l'ELTIF et certains éléments relatifs à l'indication des frais

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.05 Assurances, fonds de retraite

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

2.50.10 Surveillance financière

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux

Parlement
européen

Commission au fond

Rapporteur(e)

Date de
nomination

ECON

Affaires économiques et monétaires

Evénements clés

Date

Evénement

Référence

Résumé

19/07/2024

Publication du document de base non-législatif

C(2024)04991

19/07/2024

Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois

18/09/2024

Annonce en plénière de la saisine de la commission

29/10/2024

Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement

Informations techniques

Référence de la procédure

2024/2744(DEA)

Type de procédure

DEA - Procédure d'acte délégué

Sous-type de procédure

Examen d'un acte délégué

État de la procédure

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Dossier de la commission

ECON/10/00729

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2024)04991	19/07/2024	
Document annexé à la procédure	C(2024)7737	30/10/2024	
Document annexé à la procédure	C(2024)9078	13/12/2024	